

# LE QUOTIDIEN

## JOURNAL DU SOIR

MERCIER &amp; CIE., EDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

MERCREDI, 21 JUILLET 1880

16, CÔTE DU PASSAGE, LEVIS.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN  
21 juillet 1880.

### LE Château de Velours

PAR PAUL FÉVAL.

Suite.

Voyez notre petite Blanche, cette chère enfant, qui ne vaut certes pas la peine qu'on fasse son portrait avec soin. Voyez, elle est juste assez jolie pour que nous l'aimions de tout notre cœur un jour ou l'autre. Elle n'a point de diadème, et comme le diadème gérait la mutinerie libre de son front!

Je vous défie de lui faire tenir une rose assez longtemps pour que le peintre esquisse seulement le bout de ses doigts.

Elle est hardie, — et si timide!

Elle a le cœur sur le visage et sur la main. Ses yeux se mouillent, puis vous voyez les larmes céder au sourire.

Ses cheveux bruns flottent au vent.

C'est le matin qu'elle va chercher de gros bouquets dans la rosée.

Oh! la vive et la folle, qui rit à gorge déployée, qui chante mieux que les rossignols! L'imprudente qui sort toute seule et en cachette, — une demoiselle! — pour glisser son aumône sous la porte du pauvre, et qui revient s'agenouiller et prier, les mains jointes, les yeux au ciel. La coquette, qui sourit à son grand ami, Lacuzan, qui rit au nez de monsieur Albert, son petit mari, et qui espionne la misère de Pichenet à travers ses larmes!

L'étourdie qui se battra, mais tout de bon, pour ceux qu'elle aime!

Et! laissons là cette échappée de pension, ou attendons du moins qu'elle se tienne droit, les yeux baissés et la bouche en cœur, comme une demoiselle raisonnable!

Le long du jardin de l'hôtel de Noyal passait la rue Hue qui s'appelle le faubourg de Paris. Quelques champs cultivés séparaient la rue Hue du mail d'Oeges, étroite et sombre allée de tilleuls qui suivait la rivière. En remontant le cours sinueux de la Vilaine, on traverse un vallon de la Vilaine, on traverse un vallon riant, parsemé de villas bourgeoises. Une chaîne de collines qu'on appelle les buttes des Couasmes, coupe la vallée vers le sud-est, et par dessus leurs croupes abaissées, l'œil distingue une autre chaîne de petites montagnes perdues à l'horizon brumeux.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la forêt de Rennes étendait jusque-là ses futaies. Des terrasses de l'hôtel de Noyal, on pouvait voir, au devant des derniers arbres de la forêt, la façade d'un château de grand style qui semblait dominer tout le paysage. C'était le beau château du grail, qui fut appelé depuis le château de Velours. Il appartenait à Henri du Grail, comte de Lacuzan.

Le comte Henri, car il faut bien enfin que nous fassions connaissance avec ce beau seigneur, avait vingt-cinq ans à l'époque où commence notre histoire. Il avait reçu le cordon de l'ordre à vingt ans après Fontenoy.

Ce n'était pas du tout un parvenu, puisque son père avait été comte avant lui et brigadier des armées du roi. Néanmoins, les du Grail n'appartenaient pas à la plus haute noblesse du pays, et le comte Henri pouvait attribuer pour une part sa fortune à son mérite.

Sa bonne mine, il est vrai, ne gâtait rien, non plus que les châteaux, fer-

mes, moulins, prés, guérets et futaies qu'il possédait à foison.

Il avait suivi la cour de Paris. Il savait le monde en perfection. Il restait Breton parce qu'il le voulait bien.

A Rennes, comme ailleurs, on s'occupe volontiers du prochain plus qu'il n'est indispensable. On s'occupait énormément du comte Henri. Le temps qu'il avait passé à la cour fournissait le texte de plusieurs douzaines d'histoires où Lacuzan jouait un rôle tout romanesque.

Le bavardage public fit de lui un arracheur de cœurs. Aussitôt, les dames se mirent à l'admirer. C'est la loi. La vogue de don Juan se fait comme la clientèle d'un dentiste.

### III

LACUZAN ET SON PORTRAIT AU PASTEL

Le comte Henri de Lacuzan valait mieux que sa renommée. Il n'y avait rien de commun entre lui et ce banal personnage dont M. le maréchal de Richelieu présentait alors le type et qu'on appelait un homme à "bonnes fortunes."

Au contraire, c'était un brave esprit et un noble cœur: la preuve, c'est qu'il avait tous les ennemis grands et petits que peut avoir, en province comme à Paris, un galant homme qui se donne le ton de ne point ressembler à tout le monde.

On ne lui reprochait rien de précis, mais chacun le regardait comme étant capable de tout puisqu'il n'avait pas la tournure uniforme des gens qui ne sont capables de rien.

Les jaloux, les naïfs, les petits bourgeois, les commères nobles (il y en a), le tiers-état du tavadage, tout entier formait une ligne sourde contre Lacuzan, ligne composée, comme il arrive d'ordinaire de bonnes gens qui ne le connaissent même pas.

Mademoiselle Guilmitte Barbedor, mercière à l'enseigne de la Grosse-Pelotte; monsieur Saturnin Mormichel, marchand de tabac, à l'enseigne de la Grosse Carotte, le vieux chevalier de Badabreux, célibataire, et les cinq demoiselles Trécoché, négociantes de la halle, racontaient, au sujet de Lacuzan, des histoires sans queue ni tête qui indignaient les uns, qui faisaient rire les autres, mais qui, en somme donnaient à ce beau comte une réputation détestable.

Beaucoup de belles dames écoutaient cela comme on lit un roman; beaucoup de braves seigneurs appartenant à la catégorie de ceux qui se damnent pour mériter le titre de mauvais sujet enviaient à Lacuzan sa renommée de vampire.

Les belles dames faisaient semblant d'être les ennemies de Lacuzan.

Les braves seigneurs, candidats au brevet de mauvais sujet et les dames laides étaient les ennemis de Lacuzan, entre autres la vicomtesse Le Brez du Lartz de Cramayeul-en-Gévazon-les-Fossés-sur-Papayoux, la vicomtesse de Landivisy, la vicomtesse de Margamel, la vicomtesse de Galirouet, la vicomtesse du Honnihilic, et quantité d'autres vicomtesses dont l'histoire imprudente a oublié les noms. Il en était de même du vicomte Kernomilio et du vicomte de Coat-visillieureur.

Mlle Guilmitte Barbedor, M. Saturnin Mormichel, le célibataire et les cinq négociantes Trécoché, étaient également les ennemis de Lacuzan. Et cent autres, et mille autres.

Il n'y avait pas jusqu'au père Vivé, suisse de l'hôtel de Noyal, qui ne fut l'ennemi de Lacuzan. — Oui, même, le père Vivé!

Le Lacuzan était trop riche, trop beau, trop heureux...

Mais le plus sanglant ennemi de Lacuzan était Malbrouk, le danseur de corde. Voici pourquoi.

Il y avait alors dans le pays de Rennes et dans plusieurs autres parties de la Bretagne une épidémie que la tradition nomme "mal d'enfer (1)".

Ce mal d'enfer s'attaquait à la peau après avoir corrompu le sang. On n'en mourait pas toujours, mais il était bien rare que la guérison ne laissât pas d'horribles traces sur le visage.

Ceux qui avaient eu le mal d'enfer restaient défigurés pour toute leur vie.

L'épidémie avait fait de grands ravages dans la forêt de Rennes, autour du château du Grail, et Lacuzan avait amené de la ville son propre médecin pour soigner les pauvres gens de son domaine.

Le médecin, qui était pourtant un brave homme portait sur lui des sels et toutes sortes de vinaigres, quand il entra dans les cabanes infectées. Lacuzan le suivait et ne portait rien, sinon des écus de six livres qu'il donnait à ceux qui manquaient de remèdes ou de pain.

Le médecin gagna le mal d'enfer, bien qu'il eût évité de toucher les malades. Lacuzan, qui avait donné des poignées de main au plus désespérés, garda sa belle pâleur et n'eut pas seulement un accès de fièvre.

Vous pensez peut-être que la foule applaudit Lacuzan. Mon Dieu non. Les vicomtesses dirent tout simplement: "Ce n'est pas vrai." Les bourgeois aussi. Mademoiselle Guilmitte Barbedor, M. Saturnin Mormichel, le chevalier de Aadabreux, et les cinq demoiselles Trécoché haussèrent les épaules, et le père Vivé dit à qui voulait l'entendre que c'était sorcellerie.

On ne plaisantait pas en Bretagne avec les sorciers. Dans les basses rues de Rennes, quand Lacuzan passait, on faisait le signe qui garde contre le Mauvais.

Cela va de soi, et il n'y a pas grand mal. Un homme de cœur fait le bien parce que le bien est à faire. Celui qui fait le bien pour être récompensé tombe par la gratitude ou autrement n'est qu'un fat.

Pis que cela: un sot.

Pis encore: un être dangereux. Car il arrivera un jour où cet homme, blessé par l'ingratitude humaine, deviendra méchant.

Lacuzan continua de donner la main aux moribonds du mal d'enfer: sa main toujours ouverte et qui n'était jamais vide. Sa réputation de sorcellerie grandit et s'établit solidement, mais on parla point de sa charité.

Un soir qu'il revenait à pied de son château du Grail, Lacuzan rencontra un mourant couché en travers de la route. C'était une victime du mal d'enfer. Lacuzan chargea le mourant sur ses épaules et continua son chemin.

Il était fort, mais la route était longue. Au bout d'une demi-heure, il s'arrêta et fut obligé de déposer sur l'herbe son pesant fardeau. Le patient râla et se tordait. Lacuzan vit de loin un grand gaillard qui suivait la route et marchait vers lui en chantant.

— Holà! l'homme cria-t-il.

Le grand gaillard vint à son appel.

— Aide-moi à porter ce malheureux dit encore Lacuzan.

Malbrouk, car c'était Malbrouk, reconnu d'un seul coup d'œil, sur la figure du malade, les signes connus et redoutés de l'épidémie. Il sauta brusquement en arrière.

(A continuer.)

(1) C'était une sorte de petite vérole particulièrement maligne et qui présentait quelques caractères de peste.

### AVIS

Toutes personnes endettées envers la succession de feu Ls Bégin N. P sont priées de payer sous un mois à son frère Désiré Bégin, sans quoi elles seront poursuivies sans autre avis et celles qui ont des réclamations contre la dite succession sont aussi priées de remettre leur compte entre les mains des sous-signés le même délai.

DESIRÉ BÉGIN,

C. W. GARBER,

Exécut.-Testamentaires.

30 juin 1880

### Trefle Michaud

Marchand-Cordonnier

Pied de l'escalier Champlain

En face de l'élévateur.

M. Michaud informe ses nombreuses pratiques et le public en général qu'il a fait beaucoup d'améliorations dans la qualité de ses chaussures et de ses prix. Il tiendra constamment en mains un assortiment général de bottes, gaiters, souliers de toute espèce, bottines en kid français de première qualité; le tout fait à la main et à des prix défiant toute concurrence.

N'oubliez pas que ce magasin est au coin de l'ESCALIER et de la rue SOUS LE FORT, Basse ville Québec.

10 mai 1880



DEPARTEMENT

DES TRAVAUX PUBLICS.

Des soumissions cachetées, adressées au commissaire et endossées "Soumission pour Poteaux de Télégraphie" seront reçues au Département des Travaux Publics, jusqu'à SAMEDI, le 31 Juillet courant pour la fourniture de 2800 poteaux de télégraphie ou plus, pour la construction d'une ligne de télégraphie, devant s'étendre, depuis le village de la Baie St. Paul, jusqu'à la ville de Chicoutimi; et aussi pour la fourniture de 1575 poteaux ou plus, pour une autre ligne, devant relier le village de la Malbaie, à un certain endroit à 0,1 près de l'embouchure de la Rivière Saguenay.

Ces POTEAUX devront être en CEDRE, sans scories, et avoir les dimensions suivantes, savoir: 24 pieds de longueur, et pas moins de 6 pouces de diamètre au petit bout et 10 pouces de diamètre à 5 pieds de la base.

Ils devront être livrés le ou avant le 31 Août 1880, aux endroits qui seront désignés plus tard par ce Département.

Les soumissionnaires devront inscrire dans leur soumission le prix par poteau.

Paiement sera fait après livraison complète de tous les poteaux, et sur l'estimation certifiée, d'un officier de ce Département qui sera nommé pour les inspecter et les recevoir.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

S. CHAPLEAU,

Secrétaire.

Dépt des Travaux Publics,

Ottawa, 9 juillet, 1880.

### S. MARMET

APOTHIKAIRE

Côte des Marchands, Lévis.

A toujours en mains. Drogues, Médecines, Remèdes patentés, Pain Killers, Sirop Spumette, Extrait de Malt, Huile fine Morue préparée, Vegetine etc. etc. Articles de toilette, Rostorateurs, Huile, Essences, Brosses, peignes, etc. Aux CULTIVATEURS. — VERT-PARIS, HELLEBORE, ELEXIR, GUM D'EPINETTE pour rhume à 15 cts. la Bouteille; préparation reconnue excellente et très-employée.

Vous trouverez de plus, beaucoup d'autres articles de fantaisie qu'il est trop long l'énumérer: tel que jouets d'enfants, Matins etc.

Votre visite est toujours sollicitée.

### DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Des soumissions cachetées, adressées au commissaire et endossées "Soumission pour la construction de Lignes Télégraphiques," seront reçues à Ottawa jusqu'à SAMEDI à midi, le 21 du courant pour la construction de lignes télégraphiques sur l'île d'Anticosti et sur les îles de la Magdeleine, dans le Golfe St. Laurent.

On pourra se procurer à ce bureau les formules de soumission et la spécification, le ou après le 12 du courant.

Les personnes qui doivent soumissionner sont notifiées que les soumissions ne seront pas prises en considération, si elles ne sont faites sur les blancs de formules fournis par le Département et signées de leur signature véritable.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque pour une somme égale à 5 p. c. du montant total de la soumission; le quel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, lorsqu'il en sera requis. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

S. CHAPLEAU,

Secrétaire.

Départ. des Trav. Publics,  
Ottawa, 9 juillet, 1880.

### Remède Spécifique de Gray!

Le GRAND TRADE MARK remède AN-TRADE MARK. glais. Une guérison infaillible pour la faiblesse seminale, la spermatorrhée, im. After Taking.

puissance et toutes les maladies qui sont les suites des habitudes honteuses: perte de la mémoire, lassitude des membres, douleurs dans le dos, obscurcissements de la vue, décrépitude prématurée et plusieurs autres maladies qui conduisent à la folie, à la consommation ou à une mort précoce. Détails complets dans notre pamphlet que nous envoyons gratis par la maille.

Le remède spécifique est vendu par tous les droguistes à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5. Il sera envoyé franc de port sur réception de la somme requise.

CIE. de MEDECINE DE GRAY

Toronto, Ontario, Canada.

En vente chez O. J. DION pharmacien, rue Commerciale, Lévis et à Québec chez tous les droguistes en gros et en détail, et dans tous les endroits du Canada et des Etats Unis.

N. B.—Les demandes pour notre médecine ayant augmentées, nous avons dû déménager à Toronto, où il vous faudra maintenant de nous faire parvenir toutes vos communications.

24 nov 1879.

### Labadie & Rheume

Marchands en général

Ancienne place de M. N. BELLERIVE

MARCHÉ LAUZON, LEVIS.

Toujours en mains: Effets d'épicerie de toutes sortes, Fleur Thé, Café, Biscuits, etc., Bours, Poissons de toutes sortes, etc., Légumes toujours frais, etc. Les effets seront de première qualité. Vous serez toujours servis promptement et avec politesse.

Une liste est respectueusement sollicitée.

LABADIE &amp; RHEUME.

Lévis, 5 mai.

### J. E. ROY

NOTAIRE

Bureau de LEON ROY, Notaire

No. 4, RUE WOLFE, LEVIS

4 juin 1880

LEVIS, 21 JUILLET 1880

LE DROIT DE MINE.

Jusqu'à ce jour le droit d'exploitation des terrains miniers n'avait été introduit au pays que par implication, et il n'y avait, à proprement parler, aucune législation régulière qui pût assurer la protection et la justice dans l'exercice de ce droit.

Aussi, que de richesses perdues pour l'état et les particuliers, que de trésors enfouis dans le sein de la terre et destinés à y demeurer éternellement faute d'organisation légale et précise!

Que de troubles, de désordres, de difficultés de toutes sortes qui se changeaient en sources fécondes de démoralisation, en même temps qu'elles paralysaient une industrie précieuse pour l'état et les habitants du pays.

Il n'y a pas à se le dissimuler, depuis longtemps — il est constaté que le Canada renferme des richesses minières que l'on ne saurait rencontrer dans aucune autre partie du monde.

Les mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de phosphate et autres sont en abondance dans la province; ce qui nous a manqué, c'est le moyen d'exploitation. Ces moyens sont de deux sortes, les capitaux d'abord, et ensuite une bonne loi sur les procédés à adopter pour l'exploitation des ressources naturelles.

Le gouvernement du jour en a fait un article de son programme, et l'honorable commissaire des terres vient de soumettre à la Législature un projet de loi dans le but de suppléer à cette lacune.

Nous ne pourrions trop applaudir à cette mesure destinée à affirmer un droit acquis et assurer à chacun sa part légale, juste et équitable dans les opérations et les résultats des travaux que nécessite cette industrie.

Pendant bien des années nous avons été témoins d'agitations fébriles et de mouvements convulsifs d'une population affolée par des succès partiels et l'espoir de plus grands gains. Cependant, faute d'une bonne loi et de règles de droit bien établies, à quoi cela a-t-il servi, si ce n'est à compliquer les transactions, faire surgir les difficultés avec les convoitises, à paralyser les efforts et à décourager les explorateurs.

La loi générale proposée par l'hon. Commissaire, nous paraît fondée sur la plus stricte équité et sur une foule d'ordonnances des rois de France, ordonnances qui malgré leur désuétude, n'en sont pas moins considérées de nos jours encore, comme la plus haute expression de la sagesse, de la justice et de l'équité.

Ces dispositions légales sont encore en harmonie avec celles que l'on a introduites à diverses époques dans la province d'Ontario et dans celle du Nouveau Brunswick.

Différents statuts existaient bien pour la province; on peut mentionner ceux de 1864, ceux de 1870, les plus complets ont été passés en 1879. Mais tous avaient le grand défaut de n'être que des lois d'un intérêt local, calculés assez fausement avec la prétention de régulariser les chicanes et les rixes.

D'après la nouvelle loi, personne n'aura plus à redouter d'être dépouillé injustement de ses propriétés, quand celles-ci seront reconnues renfermer du minéral d'une nature quelconque.

Si un propriétaire de terrain minier ne peut exploiter lui-même les minerais contenus dans les limites de ses domaines, il pourra faire des concessions soit au gouvernement, soit à des compagnies, après que l'inspecteur des mines aura prononcé sur le montant

de l'indemnité à être payée au cédant par l'acquéreur, et si ce montant n'est pas, dans l'estimation du propriétaire, suffisant pour lui tenir lieu d'indemnité, il pourra appeler de la décision de l'inspecteur des mines à un des juges de la cour supérieure pour en obtenir un jugement final.

Le propriétaire pourra aussi, dans certains cas, être forcé de céder non pas sa terre, mais son droit d'exploitation; mais jamais avant d'avoir obtenu en sa faveur une décision par laquelle ses droits, après avoir été reconnus, seront remplacés par un prix d'indemnité.

C'est là la base du projet de loi, qui renferme en outre une foule de détails pourvoyant, autant que possible aux différents cas qui peuvent se rencontrer. Cette loi est bien, certes, ce que nous avons encore eu de mieux sur le sujet, et, si par la suite, on découvre qu'elle n'est pas parfaite, ce sera toujours un grand pas vers ce but, et il ne s'agira plus que de le franchir par un dernier effort du législateur.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE

Séance du 20 juillet.

L'Orateur prend son siège à 11:30 a. m.

La chambre se forme en comité général sur le bill des mines.

M. JOLY suggère de législater au sujet des terres non concédées et en la possession des seigneurs dont une grande partie contient du minéral. MM. GAGNON et LANGELIER parlent en faveur de l'amendement.

DR. CHURCH dit qu'il devrait y avoir une limite au delà de laquelle les seigneurs ne pourraient passer, et qu'il ne devrait pas y avoir plus de 800 acres de terres possédées par des particuliers.

M. LANGELIER dit qu'il n'y avait pas que les seigneurs qui possédaient de grandes étendues de terrains publics, il connaissait un particulier qui possédait au delà de 150,000 acres de terres.

Le commissaire des terres dit qu'il n'avait pas d'objection à appliquer la section 5 à tous les grands propriétaires de terrains.

Le bill est amendé en conséquence et passé.

Un message reçu de la Chambre Haute annonce qu'un certain nombre de bills ont été adoptés.

La chambre s'ajourne jusqu'à une heure p. m.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures p. m.

La discussion se continue sur le bill concernant les mines. Finalement il est adopté sur division.

Le dit bill est lu une troisième fois et passe.

La chambre se forme en comité sur le bill No. 131 pour établir un fond de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

L'hon. M. CHAPLEAU explique la nature du bill qui a pour but d'accorder une pension au fonctionnaire de l'enseignement primaire en versant deux pour cent dans le fonds de pensions et une somme suffisante pour parfaire le montant requis sera ajoutée annuellement par le trésorier de la province. L'instituteur commencera à jouir de sa pension du jour où il cessera de recevoir son traitement et ces pensions sont incessibles et insaisissables.

L'hon. M. LANGELIER partage entièrement les vues de l'hon. Premier, il dit que ce bill aura pour effet d'encourager les jeunes instituteurs à continuer dans l'art de l'enseignement. Le président rapporte que le bill a été adopté avec amendements.

Le dit bill subit sa troisième lecture et passe.

Comité de la Chambre sur le bill No. 36 pour amender et consolider l'acte des chemins de fer de Québec 1879 et les actes amendant le même.

Le président du comité rapporte que le bill a été adopté avec un amendement. Le dit bill est lu une troisième fois et passe.

L'hon. M. MANORIN suggère que les argents remboursés au gouvernement soient déduits de la dette principale et qu'aucun intérêt ne soit exigé.

L'hon. M. LORANGER dit que la plupart des municipalités qui ont bien voulu emprunter l'ont fait de bonne volonté et qu'aujourd'hui ils savent qu'ils doivent au gouvernement et attendent sans aucun doute à payer. Maintenant ces municipalités au lieu d'employer ces fonds auxquels ils étaient prêtés, l'ont employé pour construire des chemins de fer, des ponts, des collèges, des maisons d'écoles et des églises.

L'hon. député de St. Hyacinthe nous a fait une suggestion, eh bien! M. l'Orateur avec cette suggestion voyons où l'on en viendrait: la ville de St. Hyacinthe a emprunté \$16,000 or avec les intérêts d'après le statut d'aujourd'hui cette ville devrait aujourd'hui \$19,000 pendant qu'avec la suggestion de l'hon. député de St. Hyacinthe le gouvernement serait endetté envers la ville de St. Hyacinthe de \$3,000. J'attire l'attention de cette chambre sur ce fait afin de juger si réellement cette suggestion est praticable.

SEANCE DU SOIR

Le débat s'élève sur la motion pour aller en comité général sur le bill du fonds d'emprunt municipal.

M. JOLY parle contre les dispositions du bill.

M. NELSON fait quelques remarques sur la manière dont ce bill affectait la ville de Montréal.

Il dit qu'en 1855 Montréal a emprunté \$400,000 sur ce fond d'emprunt municipal, et en 1867 une autre somme égale à la première, ce qui formait un montant de \$800,000. L'autre jour il voyait en chambre un rapport qui portait à un million la dette de la ville au fond d'emprunt municipal et intérêt.

Cependant il est à sa connaissance qu'il y a environ dix ans une forte somme a été remboursée par la ville au gouvernement au taux de 8 par cent, 5 par cent d'intérêt et 3 par cent sur le capital.

Le receveur général avait en mains des reçus au montant de \$228,000, et il pensait que la somme de \$800,000 avait été payée.

Il croyait qu'il y avait erreur grossière quant à la somme à être payée.

Cette question pouvait être réglée promptement par le gouvernement, et il n'était pas nécessaire de confier l'affaire à un commissaire auquel il faudrait payer un salaire de \$3,000 ou \$5,000.

M. MEIKLE dit qu'il éprouvait beaucoup de plaisir en voyant que le gouvernement avait le courage de soumettre le bill devant la législature.

Il dit qu'il était très injuste de faire contribuer toute la province à payer des sommes empruntées tandis qu'il y avait tant d'argent qui lui était due; c'était une injustice aux municipalités qui n'avaient rien emprunté.

Il était possible que quelque municipalité qui avait emprunté ne pourrait pas facilement faire une remise complète des derniers emprunts; que pour sa part il était bien disposé à suggérer une grande réduction sur les intérêts et le capital; et quand il n'aurait qu'un million sur quatre remboursés au gouvernement, ce serait un grand sujet de reconnaissance pour la population.

En comité M. Irvine suggera que le commissaire appointé, au lieu de recevoir \$3000 de salaire, recevrait un pourcentage sur la somme collectée. Un quart de cent se montrait à une somme considérable sur quatre millions.

M. ROBERTSON fait remarquer que l'honorable membre aurait bien réuni si seulement il pouvait collecter un million.

M. IRVINE dit que si le gouvernement refusait d'adopter son amendement, il laisserait penser qu'il n'a pas le dessein de collecter aucun argent, mais que son but est de favoriser un ami politique.

Après plusieurs amendements le bill est rapporté, troisième lecture aujourd'hui.

Le bill relatif à la colonisation est lu une troisième fois et passé.

La chambre se forme en comité sur le bill de M. TAILLON au sujet du dépôt de livres et rapporte progrès.

La chambre s'ajourne à 12:20 heures a. m.

AFFAIRE PRENTICE.

Au comité des comptes publics, M. Dausereau dit qu'il n'a rien à faire avant l'affaire Prentice, que M. Sénécal avait d'abord refusé de prêter de l'argent à cet homme, et que si plus tard il avait consenti à lui prêter, ce n'était qu'en conséquences des représentations que lui faisait cet homme, que c'était le seul moyen d'empêcher la Banque de marchands de vouloir ruiner le crédit du gouvernement.

Le comité s'ajourne à ce matin et l'on tâchera de s'accorder sur un rapport.

TELEGRAPHIE.

ANGLETERRE.

Londres, 20 juillet.

La Gazette Officielle publie un ordre en conseil permettant que des animaux venant des Etats-Unis soient embarqués sur le Tyne pour être transportés au quai des animaux à South Shields.

Le comte de Dalhousie est mort, son fils, lord Ramsay, M. P. lui succède.

Une dépêche de Berlin dit que le Czar a écrit une lettre à l'amiral Sessouevsky, lui exprimant l'espérance qu'il aurait l'occasion de se distinguer à la tête de la flotte du Pacifique. Après cela, le marquis Synog trouvera difficile de se rendre à St. Petersbourg.

Juillet, 21.

Dans la Chambre des Communes hier, le bill relatif aux secours des Irlandais est passé dans le comité de toute la Chambre.

FRANCE

Paris, 20 juillet.

Rocheport, dans son "Intransigeant", repousse l'idée qu'on lui attribue, de déplacer Gambetta. Il ne désire pas devenir député, dans la crainte de se laisser séduire par l'opinion qui prévaut en Chambre.

Le président Grévy videra la flotte à la fin de ce mois, ce qui indique qu'il ne veut pas permettre un trop grand ascendant à Gambetta.

Une dépêche de Madrid annonce que le maréchal Bazaine est dans un état de santé très-précaire.

Le ministre de la justice a fait émaner une circulaire défendant à ses subordonnés de prendre aucune part aux élections du conseil des départements.

Le village de Rennes en Eugardine, est brûlé. 98 maisons détruites.

Les religieuses qui tiennent un orphelinat à Sarphanelle dans le diocèse de Soissons, ont sollicité l'autorisation proscrire par les décrets.

Halifax

17 juillet.

Les nouvelles de Terre-Neuve nous rapportent que la pêche sera abondante cette année.

En entrant dans la cathédrale St. Luc, ce matin, on s'aperçut que la porte avait été enfoncée plutôt dans le but de massacrer que dans celui de voler. La croix sur l'autel était cassée. Les surplus des choristes étaient déchirés. Plusieurs articles sur l'autel étaient brisés ou endommagés. La police est à la recherche des coupables.

St. Jean N. B.

20 juillet.

Une dame Hall a poursuivi dans la Cour de circuit de la ville de King un conducteur du chemin de fer Intercolonial nommé McFadden, parce que la dame n'avait pas eu le temps de débarquer avant que le train se mit en mouvement et qu'elle reçut des blessures. Il lui fut accordé \$1000 de dommages par cette cour. Non contente de ce dédommagement, la cause fut portée dans la cour supérieure et le jury lui accorda \$2000 de dommages.

Les bons. MM. Baby et Bowell sont partis pour Ottawa ce soir.

Sir L. S. Tilley arrivera en cette ville demain.

Montréal.

20 juillet.

Plusieurs vols ont été commis dans la partie est de cette ville. La résidence de l'ex-licutenant-gouverneur d'Ontario a été visitée par les voleurs qui ont enlevés une quantité de fourrure et autres articles. Le voleur a été arrêté et les articles récupérés.

Un jeune enfant de M. J. Les-

ard, imprimeur, s'est fait écraser par une voiture.

—300 hommes seront employés sur la section ouest de l'anal Lachine près de Lachine.

—Les noms des personnes tuées samedi dernier sur la Ligne du chemin près de St. Liboire sont Antoine Menard et D. Desmarais, Antoine Desmarais jr., est dangereusement blessé.

—Une singulière disparition, en cette ville, vient d'avoir lieu. M. Campbell, ci-devant gérant de la manufacture de tabac de M. McDonald, pendant dix-huit ans, disparut mystérieusement il y a deux ans. Après une longue absence pendant laquelle on croyait qu'il s'était suicidé, il est revenu. Etant un homme d'une grande expérience dans la manufacture de tabac, il induit plusieurs capitalistes de cette ville à former une nouvelle compagnie, obtint une charte et fut nommé gérant. Une batisse fut louée et les préparatifs nécessaires pour commencer les opérations étaient terminés lorsque M. Campbell est de nouveau disparu. On croit qu'il aurait été induit, moyennant une somme d'argent, à laisser la ville par les propriétaires des manufactures de tabac.

Les pertes des fournisseurs sont considérables.

—Il y aura une assemblée générale de la Banque Ville-Marie le 3 août, à 11 h. a. m. à son bureau à Montréal, pour nommer trois liquidateurs.

Ottawa.

20 juillet.

Madame Catherine Taylor est décédée hier, à la résidence de M. A. Henderson, à l'âge de cent ans.

—Les détectives ont fait des recherches dans les bois qui environnent le village de Bearbrook afin de découvrir Heney, le meurtrier du constable Morrison, mais toutes ces recherches ont été infructueuses.

—L'honorable Isaac Buchanan est arrivé en cette ville.

—50 barges et bateaux chargés de bois sont partis de la chaudière pour le marché américain.

—Hon. W. Macdougall revenu de New-York partira pour Manitoba pour affaires importantes du gouvernement.

—Un reporter du Free Press a eu une entrevue dans la prison d'Ymir avec Morris accusé d'avoir tué l'Indien Michel. Il raconta que le 3 du courant, vers 7:30 heures p. m., il rencontra Tom Fitzgerald et quatre indiens sur le chemin de la côte Lang. Ils voutaient savoir où il allait et ne voulaient pas le laisser passer. Fitzgerald le plus en boisson voulut le faire battre avec un sien nommé Mathiabon mais il s'y refusa. Un des indiens ayant un billet d'une piastre à la main, Fitzgerald le lui vola, prétextant qu'il lui devait quatre piastres, lorsqu'il en aurait la valeur. Lorsque lui [Morris] vit qu'il s'en suivrait une chicane, il demanda à Fitzgerald pour aller chez M. Groulx.

Il retourna à sa maison de pension quelques temps après et s'assaya, près de la porte, sur les marches de l'escalier. Il vit quelques minutes après George Grey et John Macdougall se quereller, il s'approcha d'eux et dit à un autre indien qui voulait intervenir de se mêler de ses affaires. L'indien lui demanda s'il était le champion de l'endroit. Une querelle s'éleva alors entre Morris Jacques Gauthier, Simon Odique et Pierre Douclet où les pierres et les bâtons jouèrent le grand rôle. Morris n'ayant pas encore parlé de Michel Brocpe ou Michel l'aveugle, la victime.

Le reporter lui demanda s'il (Michel) n'était pas présent dans le temps il lui répondit qu'il était près de lui tenant un paquet dans ses mains et le donna à une femme pour prendre part à la querelle avec 25 ou 30 autres indiens. Le prisonnier ne connaissait pas la gravité des blessures de Michel et il dit ne pas être le coupable, vu que les indiens ont eux-mêmes élevé la querelle et ont les seuls vivants. Le procès n'aura pas lieu avant le prochain terme de la cour criminelle et il espère en attendant, être admis à caution.

Le reporter lui demanda s'il (Michel) n'était pas présent dans le temps il lui répondit qu'il était près de lui tenant un paquet dans ses mains et le donna à une femme pour prendre part à la querelle avec 25 ou 30 autres indiens. Le prisonnier ne connaissait pas la gravité des blessures de Michel et il dit ne pas être le coupable, vu que les indiens ont eux-mêmes élevé la querelle et ont les seuls vivants. Le procès n'aura pas lieu avant le prochain terme de la cour criminelle et il espère en attendant, être admis à caution.

Le reporter lui demanda s'il (Michel) n'était pas présent dans le temps il lui répondit qu'il était près de lui tenant un paquet dans ses mains et le donna à une femme pour prendre part à la querelle avec 25 ou 30 autres indiens. Le prisonnier ne connaissait pas la gravité des blessures de Michel et il dit ne pas être le coupable, vu que les indiens ont eux-mêmes élevé la querelle et ont les seuls vivants. Le procès n'aura pas lieu avant le prochain terme de la cour criminelle et il espère en attendant, être admis à caution.

Le reporter lui demanda s'il (Michel) n'était pas présent dans le temps il lui répondit qu'il était près de lui tenant un paquet dans ses mains et le donna à une femme pour prendre part à la querelle avec 25 ou 30 autres indiens. Le prisonnier ne connaissait pas la gravité des blessures de Michel et il dit ne pas être le coupable, vu que les indiens ont eux-mêmes élevé la querelle et ont les seuls vivants. Le procès n'aura pas lieu avant le prochain terme de la cour criminelle et il espère en attendant, être admis à caution.

Le reporter lui demanda s'il (Michel) n'était pas présent dans le temps il lui répondit qu'il était près de lui tenant un paquet dans ses mains et le donna à une femme pour prendre part à la querelle avec 25 ou 30 autres indiens. Le prisonnier ne connaissait pas la gravité des blessures de Michel et il dit ne pas être le coupable, vu que les indiens ont eux-mêmes élevé la querelle et ont les seuls vivants. Le procès n'aura pas lieu avant le prochain terme de la cour criminelle et il espère en attendant, être admis à caution.

Le reporter lui demanda s'il (Michel) n'était pas présent dans le temps il lui répondit qu'il était près de lui tenant un paquet dans ses mains et le donna à une femme pour prendre part à la querelle avec 25 ou 30 autres indiens. Le prisonnier ne connaissait pas la gravité des blessures de Michel et il dit ne pas être le coupable, vu que les indiens ont eux-mêmes élevé la querelle et ont les seuls vivants. Le procès n'aura pas lieu avant le prochain terme de la cour criminelle et il espère en attendant, être admis à caution.

**COURRIER DE LÉVIS.**

**Température.**—Vers six heures et demie, hier soir, la pluie qui nous menaçait depuis le matin a commencé à tomber et s'est continuée pendant toute la nuit.

Cette pluie qui sera d'un grand bien pour la campagne, où les grains souffraient déjà beaucoup de la sécheresse, sera accueillie avec plaisir par toute la province.

**Pèlerinage.**—Environ trois cents personnes, venant de la paroisse Ste. Claire, comté de Dorchester, sont passées en cette ville hier, en route pour la Bonne St. Anne.

**Assemblée.**—Ce soir, à huit heures et demie, réunion mensuelle de l'Institut Canadien-français. Tous les membres sont priés d'être présents pour affaires importantes.

**Bazar.**—L'ouverture du bazar au Cap Rouge a eu lieu lundi dernier. Les recettes de ce bazar sont destinées à la réparation de l'église paroissiale.

**En voyage.**—On nous apprend que le Dr. Landry, accompagné de son fils, le député de Montmagny, partis au mois de mai dernier pour l'Europe, est forcément obligé de rebrousser chemin, sa maladie s'étant aggravée durant le voyage.

**En villégiature.**—L'hon. J. J. Lorange doit passer ses vacances en cette ville. Il est l'hôte de M. DeGaspé.

**Le concert de St. Michel.**—Il ne faut pas oublier que c'est demain qu'à lieu la seconde soirée dramatique et musicale donnée par les Dames religieuses et les demoiselles à St. Michel.

Le succès de la première séance nous engage à inviter de nouveau le peuple de Lévis et de Québec à se rendre à cette soirée.

Le bateau part de Québec à 4 heures et revient le lendemain matin à 9 heures et demie.

Ceux qui veulent contribuer à une bonne œuvre n'auront jamais de meilleure occasion. L'on sait que le bazar et les soirées sont au profit de la Chapelle de N. D. de Lourdes et nous ne doutons pas que cette considération seule engagera le public à se transporter à St. Michel, demain soir.

**Cannille.**—La flotte qui nous apporte chaque année, beaucoup d'étrangers, nous amène aussi de la cannille.

Hier soir, dans le bateau de la traverse se trouvaient deux prêtres qui traversaient à Lévis. Un polisson de la pire espèce, qui, nous dit-on, est un capitaine belge, fut surpris de la présence de ces prêtres et se croyant encore en Belgique, entouré de franes-maçons, il se mit à blasphémer, à dire des injures et à insulter les deux prêtres.

Un brave jeune homme, témoin de la conduite de ce commandé éhonté lui enjoignit de se taire. Celui-ci un peu déconcerté, dès l'abord, ne s'arrêta pas cependant. Il continua à débâter ses injures, disant qu'en France et en Europe, on faisait beau jeu des prêtres.

Mais notre insensé paya cher ses farces, car au moment où il mettait le pied en dehors du bateau, notre jeune homme lui infligea un soufflet assez rude pour lui faire comprendre que si, en France, on insulte les prêtres, au Canada, on fêtrirait la canaille qui se conduit d'une manière inconvenante à leur égard.

**Médecin.**—A la dernière réunion triennale du Collège des médecins on a adopté une motion s'opposant à la manière d'agir des personnes qui présentent des bills à la Législature affectant cette profession et demandant qu'à l'avenir, ces mesures soient soumises aux membres de cette profession, avant d'être présentées à la Législature.

**COURRIER DE QUÉBEC.**

**En mauvais état.**—Le pavé du marché Pûlay, via-avis le rez-de-chaussé de M. Jeffrey, Montreuil & Cie, est dangereux et nous conseillons à la Corporation de le faire réparer au plus tôt si elle ne veut encourir les conséquences d'accidents sérieux qui pourraient arriver en cet endroit.

**Noyé.**—Vendredi soir, un jeune garçon, âgé de 13 ans, s'est noyé à Batisson, en se baignant.

**Nomination.**—M. A. B. Desy, de Joliette, vient d'être nommé grand-connétable pour le district de Joliette.

**Prince Léopold.**—On assure que le prince Léopold est sérieusement malade, et l'on croit que c'est d'épilepsie. Les plus grandes précautions ont été prises pour tenir la chose secrète, afin d'empêcher que des rapports exagérés soient envoyés en Angleterre.

**Le chemin de fer du Nord.**—Une nouvelle locomotive est arrivée samedi à Hochelaga, pour le chemin de fer du Nord, et plusieurs autres en voie de construction, arriveront à la fin d'août. Une commande a été donnée à la manufacture de chars de Cobourg pour 500 nouveaux chars à fret.

**La princesse Louise.**—Avant-hier, Son Altesse Royale, accompagnée du prince Léopold et de plusieurs dames s'est rendue à Sillery pour faire des croquis du havre et des lieux.

**Cheval mort.**—Hier l'après-midi le cheval de M. Louis Martel, charretier, est tombé raide mort sur un des quais au Palais.

**Arrestation.**—Hier nous annonçons qu'une personne avait été volée pendant son sommeil par un charretier; aujourd'hui nous apprenons que la police vient d'arrêter le coupable. On a trouvé sur lui le pistolet et la pipe mais l'argent est encore à retrouver.

**Effronté.**—Un étranger, nommé Prosper Hardy, retenait une voiture, au dépôt du Grand-Tronc, pour le conduire à la gare du chemin de fer du Nord, à raison de 15 centins. Une fois rendu, ce charretier malhonnête réclama plus que le prix convenu auquel le jeune homme se refusa à payer; voyant cela, le cocher empoigna un parapluie qui était dans sa voiture et décampait.

Le détective Fournier fut informé du fait et se croit déjà sur la piste du délinquant.

**Licences.**—Depuis quelque temps Messieurs les commis voyageurs ne sont pas heureux. Hier matin encore, trois ont été forcés de prendre leurs licences.

Il y a longtemps que cette mesure aurait dû être appliquée, mais mieux vaut tard que jamais, et le conseil de ville mérite les félicitations des contribuables pour cette décision qui donnera un joli revenu à sa caisse.

**Dispute.**—Un jeune enfant de M. Costelow, menuisier, rue St. Olivier, a été atteint par une pierre lancée par un enfant en dispute avec un autre, qui lui a fait une blessure assez grave.

**Personnel.**—Sa Grâce Mgr. l'Archevêque est de retour de sa visite pastorale.

—Sir N. F. Belleau, K. C. M. G., et Lady Belleau, sont partis hier, par le steamer "Miramichi."

**En mauvais état.**—Il paraît que la façade de l'entrée principale de la douane menace d'érouler. Déjà de grosses pierres s'en sont détachées.

**Cour du Recorder.**—Ann Maguire et un nommé Grenier, ivres, sont acquittés.

Comme d'habitude, depuis quelque temps, plusieurs charretiers, épiciers, meuniers, commerçants, etc., sont condamnés à l'amende pour ne pas encore avoir pris de licences pour leurs voitures.

**Militaire.**—Le fils de l'hon. M. John Hearn, vient d'être admis au Collège Militaire Royale, après avoir subi un brillant examen.

**Navire.**—Un magnifique navire neuf de 1,384 tonneaux, sera mis à l'eau, samedi prochain, à 7.30 heures, des chantiers de M. Valin, Président de la Commission du Havre.

Le Gouverneur-Général et la Princesse Louise, si l'état de la santé de son Altesse Royale le permet, seront présents et donneront à ce vaisseau le nom qu'il doit porter et qui sera, paraît-il, "Le Parisien."

**Arpenteurs.**—A la réunion du Bureau des Examinateurs quatorze candidats se sont présentés, pour être admis, quelques-uns à la pratique de la profession et les autres à l'étude; sur ce nombre neuf seulement ont été heureux, ce sont:

MM. Edouard Bauset, Ottawa; John O'Dwyer, Grandy; Maxime J. Charbonneau, Monticel, admis à la pratique; et M. M. Joseph E. Aylmer, Louis R. Voltigny, Nap. T. Giroux, Montréal; Ant. Vincent, Longueuil; Chs. Forgues, Malbaie; Eugène Casgrain, l'Islet, admis à l'étude.

**Progrès.**—M. le capitaine Plante, qui a fait le service de la traverse entre Québec et l'Isle d'Orléans, pendant un grand nombre d'années, vient de mettre un nouveau vapeur pour tenir une ligne entre cette ville et l'Isle d'Orléans. Hier, le capt. Plante faisait son premier voyage et n'avait pas moins de 300 passagers à bord de son vapeur qui devra porter le nom patriotique de *Jean Baptiste*. M. Plante doit faire cette semaine quelques améliorations à son bateau qui le rendront le plus prompt et le plus confortable de cette ligne.

**Musique.**—Le corps de musique de batterie A jouera, ce soir, sur la terrasse Frontenac, depuis 7.30 hrs. jusqu'à 9.30 heures.

**Cour de Police.**—Thomas Harrington, trouvé coupable d'assaut sur le Capt. Knill, du navire "Agenoria," est condamné à \$20 d'amende et aux frais ou deux mois de prison; et sur une seconde accusation, pour avoir hébergé un matelot, trois mois de prison aux travaux forcés.

Un commerçant pour refus de produire ses poids et mesures à l'inspecteur, est condamné à \$1 et aux frais, en tout, \$6.90.

Les trois personnes, accusées d'avoir placé des obstructions sur la voie du chemin de fer du Lac St. Jean, avec préméditation, fournissent des cautions pour comparaitre au prochain terme de la Cour Criminelle, et sont remises en liberté.

**Accident.**—Avant-hier matin, M. Jackson typographe, s'est démis un pied en voulant aller secourir le malheureux charretier dont la voiture venait d'être renversée en tournant la rue vis-à-vis l'Archevêché. Il se trouvait sur la galerie en arrière de la bâtisse occupé par les bureaux de *l'Evenement* et voulant descendre sur la rue au moyen d'une échelle mais le pied lui glissa et il tomba d'une hauteur de 15 pieds.

Quant au charretier, lorsqu'il fut relevé, le sang coulait abondamment de plusieurs blessures sérieuses infligées à la tête. Son état, est, paraît-il, assez critique.

**FAITS DIVERS**

**L'accident de Back-River.**—Contrairement à ce que nous avons dit hier, Mademoiselle Bryson n'a pas péri; elle s'est sauvée presque par miracle, en nageant une distance de sept acres. Les trois victimes sont Benjamin Workman Bryson, âgé de 26 ans, John Elliott Bryson, 22 ans, et Claude Bryson, plus jeune, tous trois fils de feu T. Maxwell Bryson, courtier de la douane. Ce malheur est arrivé dans les circonstances suivantes: Vers midi, dimanche, ces trois jeunes gens, accompagnés de leur sœur Alice Bryson, âgée de 13 ans, et d'un jeune frère, Alfred âgé de 9 ans, engagèrent un jeune garçon de 14 ans pour leur faire faire une petite excursion en bateau; ils partirent en promettant de revenir à 2 heures le plus tard pour dîner. Madame Bryson rappela l'airé pour lui faire prendre sa montre, afin qu'ils fussent bien ponctuels. Ils remontèrent le courant, qui est très-fort à cet endroit, jusqu'à l'île McNevins, où se faisait un pique-nique; la distance était d'un mille et demi; la résidence Bryson. Elliott, en revenant, proposa de descendre les rapides du Sault-au-Récollet, l'endroit le plus dangereux qui soit sur cette rivière.

Une voix partie de l'île leur cria: Vous n'êtes pas pour descendre les rapides?—Oui, répondit Elliott, j'ai déjà passé par là, mais je n'avais pas les enfants avec moi alors. Quelques instants plus tard, la frêle embarcation sauta la chute de quatre pieds, et une vague haute se précipita sur elle. Alfred Bryson, prévoyant le danger, ôta son habit pour se préparer à se sauver, mais aussitôt une nouvelle vague envahit le bateau, et en jeta les occupants à l'eau. Benjamin, l'aîné, donna de la tête contre une roche, et parut perdre connaissance, car il ne fit aucun effort pour se sauver. Aussitôt qu'il revint à lui, les premières et seules paroles qu'il prononça furent: Où est baby? [le jeune Claude] et il disparut. Elliott fit les plus grands efforts pour sauver Claude et sa sœur; mais celle-ci se dégagea de ses bras, et nagea vers le rivage: un canot vint à sa rencontre et la sauva.

Elliott, très habile nageur, ne put se résigner à abandonner son jeune frère Claude et périt avec lui victime de son dévouement.

Alfred se tenait aussi en nageant, de même que le jeune garçon Hémelin. Décrire l'effet que produisit sur cette famille affligée cette terrible et foudroyante nouvelle serait chose impossible.

Madame Bryson, leur mère, est dans le plus triste état, et l'on redoute les suites d'une épreuve si cruelle.

On a retrouvé le bateau, et l'on se sert de ce triste reste pour chercher les cadavres, mais vraiment jus- qu'ici.

Benjamin W. Bryson était droguiste, Elliott était courtier d'assurance.

**Un mystère dévoilé.**—Nous lisons dans le *Courrier* de San Francisco:

Une dépêche de Montréal (Canada), en date du 8 juillet, rapporte qu'à la suite de l'arrestation d'un nommé Louis Dufranaud pour avoir battu sa femme avec un extrême cruauté, celle-ci a dénoncé son mari comme étant l'auteur du meurtre de Jeanne Bonnet, crime commis à San Miguel, aux environs de San Francisco, dans la nuit du 14 septembre 1876.

Dufranaud, qui est Canadien et résidait en Californie depuis nombre d'années, avait disparu le lendemain même du crime et était parvenu à échapper à toutes les recherches de la police. Il s'était ensuite rendu au Canada où, en arrivant, il avait acheté une petite ferme aux environs de Papineauville. Aussitôt après son arrestation pour attaque et voies de fait sur la personne de sa femme, et les révélations de cette dernière, l'autorité de Montréal a cru devoir en informer le chef de la police de San Francisco, dans l'éventualité d'une demande d'extradition.

On se rappelle encore les détails de ce crime abominable dont on avait peine à s'expliquer le motif, attendu que Jeanne était une fille inoffensive, bien que douée d'un caractère un peu excentrique et revêtant parfois des vêtements d'homme pour se livrer plus facilement à son industrie de pêcheuse de grenouilles.

Or, dans la nuit du 14 septembre 1876, Jeanne se trouvait à San Miguel, dans une maison meublée tenue par McNamara, en compagnie d'une femme française connue sous le nom de Blanche, et qui avait récemment quitté son amoureux, un italien surnommé L'Amant, dont la fureur jalouse l'effrayait. Bien que les détails de cette affaire eussent été entourés d'un voile mystérieux, il avait transpiré que l'Amant avait payé pour tuer Blanche un canadien-français se faisant appelé Logis, mais qu'en tirant à travers les carreaux de la chambre s'étude au rez-de-haussée, il avait atteint Jeanne au lieu de Blanche.

Ces deux femmes se trouvaient alors assises sur un lit et se préparaient à se coucher, quand un coup de feu se fit entendre en même temps que le bruit d'un carreau cassé. Et la malheureuse Jeanne tomba mortellement frappée d'une chevrotine qui lui avait traversé le cou. Elle ne survécut que peu d'instants à cette blessure. La police fit alors de vaines recherches pour découvrir l'auteur de ce lâche attentat.

Néanmoins, quelques jours plus tard, Logis, qui avait toujours vécu dans la gêne, disparaissait brusquement de l'état. On a su depuis qu'il s'était rendu au Canada où il avait acheté une ferme, payée comptant, au prix de 900 dollars. Et la dépêche de Montréal ne laisse plus le moindre doute que Dufranaud dit Logis est le véritable assassin de la pauvre Jeanne.

**Exécutions.**—James Brown, âgé de vingt-trois ans, condamné à mort pour avoir assassiné sa belle-mère a été pendu vendredi à Huntsville, Missouri.

Un fouie énorme était accourue dès le point du jour de tous les villages et de toutes les campagnes du voisinage. Vers neuf heures, le condamné reçut la visite d'adieux de son frère, âgé de quinze ans, et de son petit garçon, âgé de trois ans. Il a beaucoup pleuré en les embrassant, et il a essayé de leur parler, mais l'émotion lui a coupé la parole. Un peu après-midi, quand il a été sorti de prison pour être conduit à l'échafaud, il avait repris toute sa fermeté et il a adressé de gracieux saluts à toutes les dames qu'il reconnaissait devant la multitude qui remplissait les environs. Arrivé au pied de l'échafaud, il en a monté bravement les marches, et après avoir été baptisé

par un ministre méthodiste, il a prononcé une harangue de dix minutes environ, pour s'apitoyer sur le sort de sa jeune femme, qu'il avait rendue en ne peut plus malheureuse et qui s'est suicidée trois jours avant l'exécution de son mari.

Il a exprimé le désir d'être enterré en même temps qu'elle et dans le même tombeau, et montrant un magnifique bouquet, il a demandé s'il y avait dans l'assistance quelque dame qui voulut se charger de le mettre entre les mains de la morte. Beaucoup de dame ont levé les mains en criant: "Je m'en charge. Je vous le promets." Alors le patient a prié les parents de sa femme qui pourraient être présents de lever aussi les mains en signe de pardon. La sœur de la suicidée a levée les mains, et Brown s'est écrié: "Dieu merci, il y en a une qui me pardonne." Une demi-minute après il était lancé dans l'espace. La chute a produit la dislocation du cou, et la mort est survenue promptement et sans convulsion.

La femme de James Brown était une fille du docteur John Parish. Brown l'avait enlevée tout enfant à sa famille et épousée. Il lui fut impossible de vivre longtemps avec son mari, qui était un ivrogne et un brutal et elle alla demander la protection de son père. Quelques jours après, Brown s'embarqua sur un chemin où les époux Parish devaient passer, et dès qu'ils parurent, le docteur fut grièvement blessé et sa femme tuée.

**BULLETIN MARITIME.**

Le steamer "Prussian" est arrivé dans le port, ce matin.

Le steamer "Paxo" est arrivé dans le port hier, à 2 heures, à midi et est parti pour Montréal durant l'après-midi.

Le steamer "Belisze," a déchargé sa cargaison de listes de chemin de fer et est parti de bonne heure ce matin pour Montréal.

La barque "Azincourt" a été examinée et ordre donné pour être repassée aussitôt sa cargaison déchargée.

La barque "Lepreaux" est arrivée de Montréal, hier, à midi, à la remorque du "Champion N. 3."

La barque "Aquila" est partie hier soir pour Montréal.

Le steamer "Indus," arrivé hier matin, à une heure, est parti de suite pour Montréal après avoir changé de pilote. Le Capt. dit qu'il a passé 14 vaisseaux près de la Pointe des Monts, qui remontaient.

Les barques "August" et "Mizpar" sont arrivées de Belfast hier, à la remorque du "Margaret M."

Le navire de la ligne Australienne "Hyaspas," parti de Londres en route pour Melbourne, est venu en collision avec le steamer "Centurion," durant une forte tempête. Le "Hyaspas" navire en fer de 2,100 a sombré en quelques minutes, dans environ 16 brasses d'eau. L'équipage et les passagers ont été sauvés. Le "Centurion" n'a souffert que peu de dommages.

**Marriage.**

Lundi matin, à l'église de la paroisse des Sts. Anges, comté de Beauce, Monsieur François Boivin, conduisant à l'autel, Mademoiselle Marie Céline Gregoire. La bénédiction a été donnée par le Rev. M. Lemieux. Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple.

**Deces.**

Lundi le 19 du courant, à l'âge de 1 mois et 5 jours, Jean-Baptiste Delphis, enfant de M. François-Xavier Drouin.

**VENTES PAR LE SHERIF**

—Richard-Henry Wurtele et Dominique Lortie, contre Zéphirin Tardif.

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Félix du Cap Rouge, de 50 pieds de front sur 60 de profondeur—avec les bâtiments dessus construits.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Félix du Cap Rouge, le 22e jour de juillet, à dix heures du matin.

—Pierre-Celestin Lefrançois, contre Luc Bouchard.

Un emplacement situé en la paroisse de l'Ange-Gardien, de 4 perches de front sur 3 perches, 8 pieds et 9 pouces de profondeur—avec maison, grange et étable dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de l'Ange-Gardien, le 22e jour de juillet, à dix heures du matin.

—Jean-Baptiste-Alfred Lépine, contre Désiré Couillard de Beaumont.

Trois terres situées en la paroisse de Saint-Thomas—avec les bâtiments dessus construits.

Pour être vendues au Palais de Justice, dans le village de Montmagny, le 22e jour de juillet à dix heures du matin.

**TABLEAU DE LA MARÉE**

		Marée haute à Québec.	
		matin	soir
Lundi,	19 juillet,	3.33	4.13
Mardi,	20 "	4.31	4.59
Mercredi,	21 "	5.19	5.47
Judi,	22 "	6.15	6.43
Vendredi,	23 "	7.07	7.31
Samedi,	24 "	7.53	8.16
Dimanche,	25 "	8.39	9.01

N.-B. Le courant continu de monter 15 minutes après marée haute.  
Phase de la lune.  
Pleine Lune, mercredi le 21 juillet à 4.17 hrs. p. m.

**Quai Barras**  
**CHARBON**

Écossais, Anglais et des Provinces Maritimes.

Pour Forgeron de New-Castle.

**Briques Rouges**

**Bois Franc et Bois Mou**

A vendre sur le Quai BARRAS par **BOURGET et CIE.**  
Lévis, 15 juillet.

**ARTICLES DE FANTAISIE.**

Venant d'être reçus : Carton troué, diverses couleurs et patrons nouveaux.  
Mettos, grandeur 8x10, 8x12 et 10x22  
Grands Chromos et Scrap picture.  
Un nouveau choix de moulures.  
Cadres rustiques.  
Crochets, anneaux, clous et cordes pour cadres.  
Nous avons aussi en vente la nouvelle brochure intitulée : "Une mine produisant l'or et l'argent," par le Révd. Père Lacasse, O. M. I.

**TRUDEL & ROUHIÉB,**  
Libraires,  
25, Côte du Passage, Lévis.  
Lévis, 13 juillet.

**AVIS AUX MARCHANDS**

**Immense Avantage**

MESURES IMPERIALES.  
La loi concernant ces mesures étant en force, le soussigné informe les marchands qu'il a préparé un assortiment considérable de nouvelles mesures impériales inspectées, en fer blanc, depuis une roquette jusqu'à un gallon, qu'il peut vendre à des prix très réduits. Pour la facilité des personnes, il vendra les mesures séparées au même prix qu'elles sont vendues au set.  
Les mesures en cuivre seront faites sur commande seulement.  
**F.-X. THOMPSON,**  
Ferblantier,  
61, rue Commerciale, Lévis.  
19 juillet

**BUREAU DE LA Corporation DE LA VILLE DE LEVIS.**

**Avis Public**

EST par le présent donné qu'une assemblée publique des électeurs de la ville de Lévis, pour le quartier Lauson, qui ont droit de voter à l'élection des conseillers municipaux pour la dite ville se tiendra dans la dite ville, vendredi, le 23me jour de juillet courant, à neuf heures avant midi et qu'un poêle sera ouvert, le même jour, et à la même heure dans le dit quartier Lauson, dans la salle du conseil, dans la halle du marché Lévis.  
Afin de procéder là et alors à l'élection d'un conseiller pour la dite ville pour le quartier Lauson, pour remplacer le conseiller Geo. T. Davie qui a résigné son siège et dont la resignation a été dûment acceptée par une résolution du conseil passée à cet effet; le tout conformément aux dispositions de l'acte incorporant la ville de Lévis et de ses amendements.  
Date en la ville de Lévis, ce sixième jour du mois de juillet, mil huit cent quatre vingt.  
**GEORGE COUTURE,** Maire.  
**FLAVIEN ROY,** Secrétaire-Trésorier.

**CIE. D'ASSURANCE**

**Maritime et contre l'Incendie**

**"DOMINION"**

Bureau principal pour la province de Québec :

119, rue St. François-Xavier MONTREAL.

CAPITAL : - - \$1,000,000  
Dépôt au gouvernement. 50,000

Assure à des taux modérés.  
**ALFRED LEMIEUX,**  
Agent

Bureau :  
28, Côte du Passage.  
Lévis, 5 avril 1880.



Ligne de la Malle Royale 1880 1880

**LIGNE DE VAPEURS ALLANT AU SAGUENAY**

TADOUSAC, CACOUNA, RIVIERE DU LOUP et MURRAY BAY.

A COMMENCER le 25 JUIN, les vapeurs de première classe bien connus

**SAGUENAY,** Capt. Lecours.  
**ST. LAWRENCE,** Alex. Barras.

Partiront du quai Saint-André comme suit :

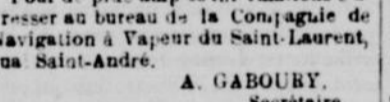
Les MARDIS et VENDREDIS, à 7 30 A. M., le *Saguenay* pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! et arrivera à la Baie St. Paul, Les Eboulements, Murray Bay, Rivière du Loup, Tadousac et l'Anse Saint-Jean

Les MÉRREDIS et SAMEDIS à 7 30 A. M., le *St. Lawrence*, pour la Baie des Ha! Ha! arrivant à la Baie St. Paul, les Eboulements, Murray Bay, Rivière du Loup et Tadousac.

En rapport à Québec avec les vapeurs de la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario, le chemin de fer Q. M. O. et O., et le chemin de fer Grand Tronc; et à la Rivière du Loup avec le chemin de fer Intercolonial pour et des provinces maritimes et des États de l'Atlantique.  
Laissez la Rivière du Loup :—Pour le Saguenay, à 5 00 P. M. le même jour; et pour Québec, les mercredis, jeudis et samedis à 5 00 P. M., et les dimanches à 7 00 P. M.

On peut se procurer des billets et retenir des cabines au Bureau Général des Billets, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, et au Bureau de la Compagnie, quai Saint-André.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du Saint-Laurent, quai Saint-André.  
**A. GABOURY,** Secrétaire.  
1er juillet 1880.



**Odil Vallières & Cie.**

Horlogers-Bijoutiers,  
No 86, Rue Commerciale et 17, Côte du Passage, Lévis.

A toujours en mains un assortiment complet de bijoux, tel que MONTRES, HORLOGES, BAGUES et JONCS.  
Montres et horloges réparées avec soin et garanties.  
Lévis, 7 juin 1880.

**BAIE DES HA! HA!**

**Maison McLean**

LES TOURISTES ne peuvent trouver de meilleurs amusements qu'en pensionnant au magnifique hôtel de M. McLEAN.  
Des embarcations seront toujours à la disposition des pêcheurs et des personnes désirant sortir sur la baie.  
Cet hôtel est situé sur un promontoir faisant face à la baie, offrant le plus beau point de vue de toute la Péninsule.  
**P. McLEAN,** Propriétaire.  
Québec, 10 juillet 1880.

**ALEXANDRE LANGLOIS**

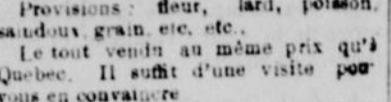
**Marchand général de Provisions, etc.**

ST. FRANÇOIS, BEAUCE  
Mines d'or de la Beauce.

**TRAVAUX IMMENSES ! FORTUNE ! FORTUNE !**

Cous les jours un grand nombre d'étrangers spéculateurs et ouvriers arrivent à la Rivière Jalbert, Rivière-du-Loup, rivière Chaudière, Beauce, dans le but d'acheter des lopins de terre ou de travailler à l'exploitation de ces mines si riches.  
A tout instant, l'on entend dire que des lingots depuis un gramme jusqu'à 4 onces et plus sont trouvés par des mineurs. Enfin la plus grande excitation règne à ce sujet.  
Je profite donc de cette occasion pour annoncer aux mineurs et au public en général que j'ai ouvert un magasin général au village de St. François, Beauce où les mineurs et tout ceux intéressés dans l'exploitation de mines trouveront constamment : Ferronneries : Pelles, Piques, Fourches pour dalles, (Sluce Forks) et tout ce qui concerne cette branche de commerce.  
Marchandises sèches : Tweeds pour habillements, Draps, coton, flanelles, chemises, etc.  
Groceries : Thé, cafés, sucres, melasses, sirup, chandelles, savon, etc.  
Provisions : fleur, lard, poisson, saucisson, grain, etc., etc.  
Le tout vendu au même prix qu'à Québec. Il suffit d'une visite pour vous en convaincre.  
Les plus hauts prix sont payés pour l'or.  
J'échange l'or pour de l'argent ou des marchandises à des conditions plus avantageuses qu'à Québec.

**ALEXANDRE LANGLOIS,**  
Marchand général de provisions.  
18 mars 1880



**La Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent.**

**LE VAPEUR "CLYDE",**  
CAPT. EUG. HAMOND.

PORTE  
**Berthier, Isle aux Grues, L'Islet, St. Jean Port-Joli, Rivière Ouelle, Malbaie et Kamouraska.**

Laissera le Quai St. André, les MARDIS et JEUDIS, à MIDI, pour Berthier, Isle aux Grues, L'Islet et St. Jean Port-Joli.

Les SAMEDIS à MIDI, pour Berthier, Isle aux Grues, L'Islet, St. Jean Port-Joli, Rivière Ouelle, Malbaie et Kamouraska.

Billets pour la Malbaie, bon pour le retour par les Vapeurs *Saguenay* et *St. Lawrence*, à PRIX RÉDUITS.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de la Compagnie quai Saint-André.  
**A. GABOURY,** Secrétaire.  
9 juillet 1880.

**BUREAU DE LA CORPORATION DE LA Ville de Lévis**

LEVIS, 22 JUIN 1880

**AVIS PUBLIC**

Est par le présentes donné aux électeurs municipaux de la ville de Lévis que le rôle d'évaluation de la dite ville de Lévis, sera déposé au bureau du secrétaire-trésorier, en la dite ville, pendant la période d'un mois, où l'on pourra le voir, de neuf heures du matin à quatre heures de l'après-midi, à compter du vingt-deuxième jour de juin courant au vingt-sixième jour de juillet prochain et dans cet intervalle, toute personne qui se croira lésée de toute estimation exagérée, ou tout électeur qui désirera en faire appel ou y faire ajouter quelque somme, fera une demande à cet effet par écrit, et la soumettra au conseil, le ou au dit vingt-sixième jour de juillet prochain et à l'expiration du mois ci-dessus mentionné, savoir : le dit vingt-sixième jour de juillet prochain à huit heures de l'après-midi, en le bureau de la dite corporation, le conseil de la dite ville de Lévis, procédera à l'examen ou révision de dit rôle d'évaluation.  
**GEORGE COUTURE,** Maire.  
**FLAVIEN ROY,** Secrétaire-Trésorier.

**Grande Vente Annuelle**

**MAISON ST. VALIER**

Nous commençons aujourd'hui notre grande vente annuelle. Nous avons fait des réductions énormes dans tous les départements. Nous en donnons un abrégé par la liste ci-dessous :

- Tweeds double largeur, depuis 45 cts. en montant.
- Tweeds d'herbrooke, valant 55 cts. pour 35 cts.
- Tweeds Écossais, valant \$1.20 pour 70 cts.
- Serge noire, double largeur depuis 70 cts. en montant.
- Drap noir, depuis 55 cts. en montant.
- Winceys et Cotons à chemises, depuis 6 cts. en montant.
- Winceys uni depuis 5 cts. en montant.
- Un lot de belles Fanelles d'été à grande réduction.
- Chapeaux feutre durs et mous valant 90 cts. pour 55 cts. seulement.
- Chemises blanches, depuis 60 cts. en montant.
- Chemises Regatta avec deux collets, valant \$1.25 pour 75 cts.
- AINSI que Collets, Cravates, Bretelles, Mouchoirs, etc., à grande réduction.
- Etoffes à Robes pour 9 cts. seulement.
- 900 verges Etoffes à Robes, laine et soie, valant 32 cts. pour 10, 12 et 15 cts.
- 500 verges Etoffes à Robes en coupons pour 8 cts. la verge.
- Corde de toutes couleurs valant 22 cts. pour 10 cts.
- Un beau lot de Corde de couleurs importée d'ectement de Paris, valant 55 cts. pour 25 cts. seulement.
- Alpaca noir, valant 27 cts. pour 11, 13 et 15 cts.
- Cobourg noir depuis 15 cts. en montant.
- Paramata noir valant 40 cts. pour 24 cts.
- Crêpe depuis 45 cts. en montant.
- Toile pour robes, valant 15 cts. pour 8 1/2 cts.
- Merinos français de toutes couleurs, valant 55 cts. pour 30 cts. seulement.
- Mousseline à rideaux depuis 4 cts. en montant.
- Mousseline pour grands rideaux, valant 25 cts. pour 15 cts. en montant.
- Point pour grands rideaux, valant 45 cts. pour 25 cts. en montant.
- Soie cordée un peu endommagée, depuis 20 cts. en montant.
- Un grand lot d'indiennes anglaise et française valant 15 cts. pour 8 cts.
- Serviettes, depuis 3 cts.
- Coton blanc, double largeur, valant 20 cts. pour 13 cts. seulement.
- Aussi Cotons Jaunes, Shirts et Cotons à tisser. Toutes marchandises de notre Etablissement sont à la même réduction.

**A l'Enseigne du Steamship**  
**Chez THOMAS McCORD**

233, rue St. Valier, Québec.



**CHEMIN DE FER DE Levis et Kennebec.**

A PARTIR DE

**Lundi, 28 juin**

Les trains marcheront comme suit :

	Mixte.	Malle.
Lévis	9 30 A. M.	4 00 P. M.
St. Joseph	12 30 P. M.	7 00 "
Lévis	5 00 P. M.	6 00 A. M.
St. Joseph	8 00 "	9 00 "

P. S. Le présent terminus de cette ligne est situé à 11 milles seulement des célèbres mines d'or Chaudière. Des "stages" sont à la disposition des passagers à l'arrivée de chaque train.  
Billet de retour pour St. Joseph, 1ère classe ..... \$ 2.00  
" " " " 2me classe 1.35  
**ROBERT SMITH,** Gerant  
Lévis, 28 juin 1880.

**Maison à vendre**

Une maison à deux étages située en face de l'église N.-D. de la Victoire, voisine de la maison privée de M. Simpson, commerçant de charbon.  
Cette propriété possède une des plus belles vues de cet endroit sur le fleuve. Les conditions seront libérales.  
S'adresser à **JOS. LEMIEUX,** Ingénieur, bat. aux d'aversiers, 4 juin 1880

**CHEMIN DE FER DU Pacifique Canadien**

**Soumission pour fiches.**

Des soumissions seront reçues par le sous-secrétaire jusqu'à MÉRREDI MIDI, le 11 juillet courant, pour fournir 200 tonnes de fiches pour la ligne de chemin de fer. Les soumissions devront être écrites sur des formules imprimées dont il est loisible de se procurer des copies ainsi que tous autres renseignements en s'adressant à l'ingénieur en chef à Ottawa.  
Par ordre,  
**F. BRAUN,** Secrétaire.  
Dépt des chemins de fer et canaux,  
Ottawa, 6 juillet 1880.

**LA LOTERIE**  
Pour le Séminaire de Rimouski

se tirera le 10 août prochain et les jours suivants.

**UNE PIASTRE LE BILLET**

250 lots à gagner : terre, cheval, voiture, bannière, chemin de croix, vases en argent plaqué, bouquets, albums, volumes illustrés, montre d'argent, calumet, modèle de goëlette, paires de roues chromées encadrées, etc., etc.  
600 chances pour les vivants et les défunts à l'intention des porteurs de billets.  
S'adresser au secrétaire de l'Évêché de Rimouski.



**Chemin de Fer Q. M., O. et O.**

**CHANGEMENT D'HEURES**

A COMMENCER  
**Mercredi, 23 Juin '80**

les Trains partiront comme suit :

	Malle	Express
Départ de Hochelaga pour Hull	1.00AM	8.30AM 5.15PM
Arrivée à Hull	10.30 "	12.40PM 9.25 "
Départ de Hull pour Hochelaga	1.00 "	8.20AM 5.05 "
Arriv. Hoch'laga	10.30 "	12.30PM 9.15 "
Passage nuit.		
Dép. de Hochelaga pour Québec	6.00PM	10.00PM 3.00 "
Arriv. à Québec	8.00 "	6.30AM 9.25 "
Départ de Québec pour Hochelaga	5.30 "	9.30PM 10.10AM
Arriv. Hoch'laga	8.00AM	6.30AM 4.40PM
Dép. de Hochelaga p. S. Jérôme	5.30PM	Mixte
Arriv. S. Jérôme	7.15 "	6.45AM
Dép. de S. Jérôme pour Hoch'laga		9.00 "
Arriv. Hoch'laga		

(Trains locaux entre Hull et Aylmer.)  
Les trains laissent la station du Mile End 7 minutes plus tard.  
Magnifiques Chars Palais sur tous les trains passagers, et élégants Chars Dortoirs sur les Trains de Nuit.  
Les Trains allant à et venant de Ottawa font route avec les Trains allant à et venant de Québec.  
Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec, à 4 p. m.  
Tous les Trains marchent d'après l'heure de Montréal.  
Bureau Général, 13, C. de la Montreuil, de Armes, Montréal.  
Bureau des Billets, 202, rue St. Jacques, Montréal.  
Vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, Québec.  
**L. A. SENECAI,** Surintendant Général.  
21 juin 1880.